



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEUX-SÈVRES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°79-2016-133

PUBLIÉ LE 21 NOVEMBRE 2016

Sommaire

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2016-11-21-001 - Arrêté modificatif portant mandat de représentation pour présider la commission départementale d'aménagement commercial (2 pages)	Page 3
79-2016-11-21-002 - Arrêté modificatif portant mandat de représentation pour présider la commission départementale de la nature des paysages et des sites (2 pages)	Page 6
79-2016-11-21-003 - Arrêté modificatif portant mandat de représentation pour présider le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologique (CODERST) (2 pages)	Page 9

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2016-11-21-001

Arrêté modificatif portant mandat de représentation pour
présider la commission départementale d'aménagement
commercial



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**ARRÊTÉ
MODIFICATIF**

**portant mandat de représentation
pour présider la Commission Départementale d'Aménagement Commercial**

**Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code du commerce et notamment ses articles L.751-2 et R.751-3 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et département ;

VU le décret du Président de la République en date du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République en date du 8 mai 2015 portant nomination de Mme Cécile ZAPLANA, magistrate de l'ordre judiciaire, en qualité de Sous-Préfète de PARTHENAY ;

VU le décret du Président de la République en date du 21 décembre 2015 portant nomination de M. Didier DORÉ en qualité de Sous - Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République en date du 12 mai 2016 portant nomination de Mme Isabelle REBATTU, en qualité de Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République en date du 31 octobre 2016 portant nomination de M. Jean-Luc BROUILLOU en qualité de Sous-Préfet de l'arrondissement de BRESSUIRE ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2011 portant constitution de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2015 portant modification de l'organisation de la Préfecture des Deux-Sèvres ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement du Préfet, mandat de représentation est donné, à l'effet de présider la commission départementale d'aménagement commercial, aux représentants de l'Etat désignés ci-après :

- M. Didier DORÉ, Secrétaire Général de la Préfecture,
- M. Jean-Luc BROUILLOU, Sous-Préfet de BRESSUIRE,
- Mme Cécile ZAPLANA, Sous-Préfète de PARTHENAY
- Mme Isabelle REBATTU, Sous-Préfète, Directrice de cabinet,

Article 2 : Toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Niort, le 21 NOV. 2016

Le Préfet



Jérôme GUTTON

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2016-11-21-002

Arrêté modificatif portant mandat de représentation pour
présider la commission départementale de la nature des
paysages et des sites



PRÉFET DES DEUX-SEVRES

ARRÊTÉ MODIFICATIF
portant mandat de représentation pour présider
la commission départementale de la nature, des paysages et des sites

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2006- 665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n° 2006- 672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du Président de la République en date du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République en date du 8 mai 2015 portant nomination de Mme Cécile ZAPLANA en qualité de Sous-Préfète de PARTHENAY;

VU le décret du Président de la République en date du 21 décembre 2015 portant nomination de M. Didier DORÉ en qualité de Sous - Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République en date du 12 mai 2016 portant nomination de Mme Isabelle REBATTU, en qualité de Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République en date du 31 octobre 2016 portant nomination de M. Jean-Luc BROUILLOU en qualité de Sous-Préfet de l'arrondissement de BRESSUIRE ;

VU les circulaires du Premier Ministre en date du 31 décembre 2008 et du 4 juin 2009 portant organisation départementale de l'Etat et préfiguration des nouvelles directions départementales interministérielles

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 6 décembre 2012 nommant M. Alain JACOBSONNE en qualité de directeur départemental des Territoires des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 25 février 2010 portant nomination de M. Philippe SEINGER en qualité de directeur départemental adjoint de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

VU l'arrêté ministériel en date du 15 septembre 2014 nommant Mme Isabelle ROYER en qualité de Directrice du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales à la Préfecture des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 13 juillet 2006 modifié instituant une commission de la nature, des paysages et des sites dans le département des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2015 portant modification de l'organisation de la préfecture;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture;

ARRÊTE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement du Préfet, mandat de représentation est donné, à l'effet de présider la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, aux représentants de l'Etat désignés ci-après :

- M. Didier DORÉ, Secrétaire Général de la Préfecture ;
- M. Jean-Luc BROUILLOU , Sous-Préfet de BRESSUIRE,
- Mme Cécile ZAPLANA, Sous-Préfète de PARTHENAY ;
- Mme Isabelle REBATTU, Sous-Préfète, Directrice de cabinet ;
- Mme Isabelle ROYER, Directrice du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du Préfet, mandat de représentation est donné, à l'effet de présider la commission départementale de la nature, des paysages et des sites,

- dans sa formation spécialisée dite « *de la nature* », lorsqu'elle se réunit en instance de concertation pour la gestion du réseau Natura 2000, à M. Alain JACOBSSOONE ;
- dans sa formation spécialisée dite « *de la faune sauvage captive* », à M. Philippe SEINGER.

Article 3 : Toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Niort, le 21 NOV. 2016

Le Préfet

Jérôme GUTTON

Préfecture des Deux-Sèvres

79-2016-11-21-003

Arrêté modificatif portant mandat de représentation pour
présider le conseil départemental de l'environnement et des
risques sanitaires et technologique (CODERST)



PREFET DES DEUX-SEVRES

ARRÊTÉ MODIFICATIF
portant mandat de représentation
pour présider le conseil départemental de l'environnement
et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement ;

VU la section 2 du chapitre VI du titre 1^{er} du livre IV de la première partie du code de santé publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2006- 665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;

VU le décret n° 2006- 672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret du Président de la République en date du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République en date du 8 mai 2015 portant nomination de Mme Cécile ZAPLANA en qualité de Sous-Préfète de PARTHENAY ;

VU le décret du Président de la République en date du 21 décembre 2015 portant nomination de M. Didier DORÉ en qualité de Sous - Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République en date du 12 mai 2016 portant nomination de Mme Isabelle REBATTU en qualité de Sous-Préfète, Directrice de Cabinet du Préfet des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République en date du 31 octobre 2016 portant nomination de M. Jean-Luc BROUILLOU en qualité de Sous-Préfet de l'arrondissement de BRESSUIRE ;

VU l'arrêté ministériel en date du 15 septembre 2014 nommant Mme Isabelle ROYER, en qualité de Directrice du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales à la Préfecture des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 16 août 2006 modifié portant création du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2015 portant modification de l'organisation de la Préfecture;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement du Préfet, mandat de représentation est donné, à l'effet de présider le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), aux représentants de l'Etat désignés ci-après :

- M. Didier DORÉ, Secrétaire Général de la Préfecture,
- M. Jean-Luc BROUILLOU , Sous-Préfet de BRESSUIRE,
- Mme Cécile ZAPLANA, Sous-Préfète de PARTHENAY ;
- Mme Isabelle REBATTU, Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,
- Mme Isabelle ROYER, Directrice du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales.

Article 2 : Toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

NIORT, le 21 NOV. 2016

Le Préfet,



Jérôme GUTTON